BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de la chapelle Saint Valery dite des marins

☐ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de La chapelle St Valery dite des marins** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... € et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

□ l'impôt sur le revenu
□ l'impôt sur la fortune
□ l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'Impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.
(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

NOTA BENE : La déduction n'est pas possible pour les personnes physiques bénéficiaires des déductions fiscales entraînées par **le label** de la Fondation du Patrimoine.

J'ai bien noté qu'à partir d'un don de 50 euros, mon nom figurera sur la plaque commémorative en remerciement aux mécènes (*cochez la case ci-contre pour autoriser la publication de votre nom*) ☐

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Mécène bienfaiteur : A partir d'un don de 500 euros, le nom de ma société figurera sur la plaque commémorative en remerciement aux mécènes (cochez la case ci-après pour autoriser la publication du nom de votre société) ☐

Mécène engagé : A partir d'un don de 3.000 euros, le nom et le logo de ma société figurera sur la plaque commémorative en remerciement aux mécènes (cochez la case ci-après pour donner autoriser la publication du nom de votre société – merci de nous faire parvenir sur CD-Rom ou clef USB, ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-valery-sur-somme.fr, le logo ou l'image de votre société. ☐

Mécène d'honneur : Pour tout don supérieur à 10.000 euros, ma société devient mécène d'honneur. Elle bénéficiera d'un encart spécifique où figurera le nom, le logo ou l'image de ma société, le nom de son ou ses dirigeant(s), ainsi qu'une phrase illustrant la volonté de soutien de votre entreprise à l'opération de rénovation de l'édifice. Vous serez invité à prendre la parole lors de l'inauguration. (cochez la case ci-après pour autoriser la publication de votre nom – merci de nous faire parvenir sur CD-Rom ou clef USB, ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-valery-sur-somme.fr, le logo ou l'image de votre société. ☐

Votre don donne lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ : ..... Tél. : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Courriel : .....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - chapelle St Valery »
et de l'envoyer à : **Mairie de Saint-Valery-sur-Somme, 19 place Saint Martin 80230 St Valery sur Somme qui transmettra à la Fondation du Patrimoine**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; ***toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre*** ☐ *En application des art 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des données vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.*

FONDATION DU PATRIMOINE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

ST-VALERY SUR-SOMME

Opération de mécénat pour la restauration et la mise en valeur de la Chapelle Saint-Valery dite des marins

La chapelle Saint Valery, dite des marins, un lieu grandiose situé sur un promontoire surplombant la baie de Somme, classée grand site de France et membre du club des plus belles baies du monde

Une occasion unique de participer à l'Histoire d'un site millénaire...

PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

Un peu d'histoire…

La chapelle fut édifiée sur le site attribué comme lieu du premier ermitage de Valery qui fut plus tard canonisé et qui donna son nom à la ville. Saint-Blimont, un de ses plus fidèles disciples fit bâtir une chapelle pour abriter sa dépouille à l'endroit même où il avait l'habitude de se recueillir, sur les hauteurs du Cap Hornu. Profanée pendant la révolution, la chapelle est alors convertie en salpêtrerie. Elle sera rendue au culte au lendemain du Concordat.

En 1878, son état de délabrement est tel que l'abbé fit appel aux notables. **Grâce à leur générosité, une nouvelle chapelle fut édifiée.** C'est celle que nous connaissons actuellement, et qui a subi les outrages du temps. **Cette opération de mécénat fait écho au premier acte de générosité ayant conduit à la construction de ce magnifique ouvrage.**

De style néogothique, respectant la tradition des murs en damiers de pierre blanche et de silex, **elle fut inaugurée en 1880**. Les vitraux racontent des épisodes de la vie de Saint Valery. Sur ses murs figurent de nombreux ex-voto dont certains des grandes guerres. Accrochés en l'air plusieurs bateaux ont été reconstitués par les marins en remerciements de leur avoir évité le péril.

Cette chapelle, qui ne fait l'objet d'aucune mesure de protection, **reçut la visite des plus grands personnages.** Elle a vu passer Jeanne d'Arc, Guillaume le Conquérant. Les regards du 1er consul Bonaparte s'attardèrent près d'elle dans sa contemplation de la Baie de Somme, le 18 juin 1803. Elle reçut encore la visite de Victor Hugo, d'Anatole France, d'Edgar Degas, d'Eugène Boudin et de nombreux peintres célèbres…

LES MISSIONS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'est donné pour missions de participer à la sauvegarde du patrimoine prioritairement non protégé, d'assister les acteurs du patrimoine, et d'aider à la conservation et au développement des savoir-faire traditionnels. Elle est un lien important entre particuliers, entreprises, associations et collectivités. Des subventions sont attribuées chaque année afin d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine picard et ainsi permettre la création et le maintien de nombre d'emplois.

Fondation du Patrimoine - Délégation Picardie
2, promenade St Pierre des Minimes
60200 COMPIEGNE
Tel: 03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Inscrivez votre nom ou celui de votre entreprise dans l'histoire de ce site millénaire !
Prenez-vous aussi part à l'histoire de ce bâtiment en participant financièrement à sa restauration

Pourquoi devenir mécène de cette opération…

En soutenant la restauration de la chapelle St Valery dite des marins, vous agirez pour les générations futures et vous bénéficierez d'un **avantage fiscal** :

Particulier :A partir de 10 € versés à l'association dans le cadre de l'opération de mécénat, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de la somme donnée. Ainsi un don de 100 euros, vous revient en réalité à 34€

Entreprise : Les dons aux associations sont déductibles à hauteur de 5 pour 1.000 du chiffre d'affaires hors taxes. En remerciement de votre soutien, vous pouvez bénéficier également d'**un ensemble de privilèges** :

Vous retrouverez votre logo ou le nom de votre société à l'intérieur de l'édifice, vous serez associés à toutes les manifestations de promotion de l'édifice, vous recevrez un certificat de mécénat. Ceux-ci vous seront remis lors de l'inauguration des travaux de restauration. La presse locale sera associée afin d'assurer la promotion de cette action.

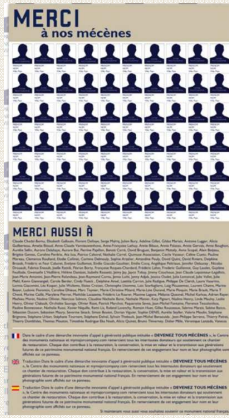

La chapelle, pour la beauté de la promenade, la qualité et le romantisme du site, **attire de nombreux promeneurs** (plus de 8.000 par an). Cette opération apportera à votre entreprise un retour d'image des plus positif, à l'échelle de la commune, de la Picardie maritime et même à l'étranger, car de nombreux visiteurs viennent de Belgique ou du Royaume Uni.

Ce mécénat vous permettra d'attirer l'attention sur votre entreprise, de vous faire connaître en marquant votre différence et votre identité dans d'autres domaines que professionnels.

C'est en outre un moyen de soigner vos relations avec les collectivités locales, la presse, et les relais d'opinion dans un climat différent de celui des rencontres professionnelles habituelles.

Les travaux à entreprendre

La restauration comprend des travaux de maçonnerie pour 261.270 €, la réfection de la charpente et de la couverture, respectivement pour 54.347 € et 97.099 €, et la restauration des vitraux pour 29.731 € (prix TTC).L'ensemble du chantier de restauration (hors électricité) s'élève donc à 442.447 € TTC. La durée du chantier sera de 7 mois

Les partenaires financiers déjà impliqués dans l'opération : L'Etat (82.000 euros), La Fondation du Patrimoine,
la mairie de St Valery-sur-Somme et l'association de sauvegarde de la chapelle Saint Valery dite des marins

Plus d'informations et don en ligne, rendez-vous sur www.picardie.fondation-patrimoine.org

web